

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2900

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) pour son programme d'actions

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2900**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) pour son programme d'actions**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre de recherche et d'information pour le développement est un collectif composé de 54 associations de solidarité internationale (ASI), promotrices de partenariats avec des associations du Sud et de l'Europe de l'est engagées dans le développement de leur communauté, soit un réseau de 1 500 partenaires dans ces pays.

Les associations membres du CRID représentent en France un réseau de 7 500 groupes locaux rassemblant 18 000 bénévoles. De nombreux collectifs départementaux et régionaux d'associations de solidarité internationale sont associés au CRID, dont le Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) qui organise depuis 10 ans le Village de la solidarité internationale à Lyon.

Le CRID a pour objet de mutualiser les expertises des associations de solidarité internationale membres de son réseau et d'organiser la réflexion sur des thématiques prioritaires. Il élabore des stratégies de plaidoyer et met en œuvre des actions et des campagnes d'éducation au développement en France. Le CRID coordonne, par ailleurs, la "Semaine de la solidarité internationale" et participe à la construction d'un "mouvement citoyen mondial" en valorisant l'apport constitué par son vaste réseau de partenaires.

Le CRID s'inscrit également dans une démarche d'accompagnement des collectifs locaux d'associations de solidarité internationale tels que le CADR afin qu'ils soient l'expression associative locale de la solidarité internationale.

Depuis 2000, le CRID organise tous les 2 ans, avec ses membres et de nombreux partenaires du nord, du sud et de l'Europe de l'est, son université d'été de la solidarité internationale. Pour sa 7^e édition, le CRID a choisi de l'organiser à Lyon du 4 au 7 juillet 2012, en articulation avec les rencontres "Dialogues en humanité".

Cet événement national permettra de valoriser les acteurs de solidarité de la région et de mettre en avant la politique de coopération et de solidarité de la Communauté urbaine de Lyon.

a) - Objectifs

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon développe une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération. Relier la politique de solidarité internationale aux acteurs locaux permet à la Communauté urbaine de mieux informer sa population sur ses actions de coopération et de l'impliquer dans ses programmes de coopération.

Cette politique de solidarité internationale participe également à l'internationalisation de la métropole lyonnaise, en soutenant les actions ou événements internationaux tournés vers la population de la Communauté urbaine.

Le projet porté par le CRID s'inscrit dans la politique de la Communauté urbaine de soutien aux acteurs locaux dans leurs projets de solidarité internationale. Il participe à l'information et à la sensibilisation des habitants de l'agglomération lyonnaise aux enjeux de l'aide au développement et de la solidarité internationale. Par l'organisation d'un événement grand public, visant à toucher des habitants de plusieurs communes de l'agglomération, ce projet contribue au rayonnement international de l'agglomération et la positionne dans un engagement fort sur les thématiques de développement et de solidarité.

C'est pour cette raison que la Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien au CRID pour l'organisation de la 7^e édition de l'université d'été qui se déroulera, à Lyon, du 4 au 7 juillet 2012.

b) - Programme des actions 2012 et plan de financement prévisionnel

La 7^e édition de l'université d'été du CRID sera intitulée "Planète en crise : changeons de cap". Elle se tiendra dans les locaux de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) sur le campus de la Doua et certains temps forts auront lieu à la Cité Internationale et dans le parc de la Tête d'Or, en lien avec les rencontres "Dialogues en humanité".

Les 4 journées de cet événement seront animées par les organisations membres du CRID et les plates-formes associatives spécialisées sur les thèmes abordés. Les différents temps forts prévus sont : une conférence d'ouverture le mercredi 4 juillet à la Cité Internationale, des modules de formation, des "agoras de la solidarité internationale" en association avec les Dialogues en humanité, une vingtaine d'ateliers-débats et plusieurs temps de convivialité et d'échanges organisés autour de soirées.

Plus de 1 000 personnes sont attendues à cette université d'été, en grande majorité des bénévoles d'associations de solidarité internationale qui se retrouveront à Lyon avec comme principal objectif de se former et de partager leurs expériences autour des nouveaux enjeux liés à la transition écologique, sociale et démocratique des sociétés contemporaines.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
organisation logistique des ateliers et modules	32 813	Inscriptions :	
hébergement et restauration	35 102	inscriptions des participants	71 200
participation des partenaires étrangers	39 250	inscriptions des organisations	13 800
animations	7 120	subvention de l'Etat :	
communication et publications	36 200	Etat/Agence française du développement	20 000
appui ressources humaines	52 256	Etat/vie associative et jeunesse	10 000
frais de bureau	2 150	subvention des collectivités :	
frais administratif (10 %)	20 489	Région Rhône-Alpes	35 000
		Département du Rhône	5 000
		Communauté urbaine de Lyon	25 000
		fondations	45 380
Total des dépenses	225 380	Total des recettes	225 380

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2012 au profit du CRID pour l'organisation du 4 au 7 juillet 2012, à Lyon, de sa 7^e université d'été ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Centre de recherche et d'information pour le développement pour 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Centre de recherche et d'information pour le développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte budgétaire 6574 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.